

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM043/2023

OBJET : Règlementation du stationnement
Parkings de la salle des sports Eugène Catalon
Gala de boxe

Le MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1, L 2212-2, L2212-5 ;

VU le code de la voirie routière ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande de l'association Boxing Club en date du 03 mars 2023 ;

CONSIDERANT que le gala de boxe, sera organisé le samedi 18 mars 2023 dans la salle des sports Eugène Catalon ;

CONSIDERANT qu'il importe de réserver des places pour le stationnement des médecins, du personnel de la sécurité civile et du staff des boxeurs ;

CONSIDERANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : Le samedi 18 mars 2023, le stationnement de tout véhicule est interdit sur le parking de la salle des sports Eugène Catalon entre l'entrée du park relais du Sytral et le box à vélos.

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules des médecins, du personnel de la sécurité civile, du staff des boxeurs et des personnes à mobilité réduite est autorisé.

ARTICLE 3 : Le stationnement des autres véhicules est interdit sur ces emplacements.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par les organisateurs.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats de la manifestation 48 heures avant son début.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Acte publié le

17 MARS 2023

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Monsieur le responsable de l'association Boxing Club.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE, le 13 mars 2023



LE MAIRE : B. ROMIER